

Prêt d'honneur premier recrutement

INITIATIVE VENDEE BOCAGE

Présentation du dispositif

Ce dispositif propose aux TPE qui recrutent leur premier salarié un "Prêt d'Honneur Vendée Premier Recrutement".

Il s'agit d'un prêt d'honneur personnel sans intérêt ni garantie personnelle.

Le "PH Vendée Premier recrutement" est ouvert à tout chef d'entreprise, remplissant les conditions d'éligibilité, ayant ou non bénéficié d'un "Prêt d'Honneur Création".

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont bénéficiaires du dispositif les chefs d'entreprise.

L'entreprise doit avoir moins de 3 ans d'immatriculation maximum à la date du comité d'agrément.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Recrutement du premier salarié :

- en CDI, à temps complet (ou à temps partiel de plus de 50% sur dérogation),
- dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'une durée minimale de 12 mois.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues les entreprises ayant déjà procédé à un recrutement d'un salarié en CDI.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour un emploi en CDI, le prêt correspond à 2 à 4 mois de SMIC chargé, dans la limite de 6 000 €

Pour un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'une durée de 12 à 23 mois, le prêt d'honneur est plafonné à 3 000€.

S'il est plus de 24 mois, le prêt d'honneur est plafonné à 4 500€.

En cas de transformation du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en CDI, un prêt d'honneur complémentaire possible pour atteindre montant plafond de 6 000€.

Pour quelle durée ?

Remboursement sur 3 ans maximum.

Quelles sont les modalités de versement ?

Versement après recrutement du salarié.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes sont à faire à Initiative Vendée Bocage.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

INITIATIVE VENDEE BOCAGE

- 2 rue Jules Verne
BP 8
85250 SAINT-FULGENT
Téléphone : 02 51 43 87 25
Télécopie : 02 51 42 79 30
Web : www.initiative-vendeebocage.fr

